

En fait, il y a trois semaines ou peut-être un mois, le député de Saint-Jean-Est a officiellement soumis cette question à la présidence et j'ai ensuite émis mon opinion dans un document de trois pages, où j'ai fait remarquer que, tout en reconnaissant l'importance de ce problème, je doutais que la présidence pût faire quoi que ce soit, si ce n'est peut-être de convoquer une réunion des différents partis. J'ai promis, à ce moment là, de m'en charger, et j'ai tenu parole; des entretiens ont eu lieu par la suite au bureau de l'Orateur avec les représentants des différents partis. Je leur ai signalé le plus sérieusement possible l'argument du député de Saint-Jean-Est, qu'il a repris aujourd'hui et, à ce que j'ai pu comprendre, on devait en discuter.

Tous les députés comprendront qu'on ne peut résoudre ce très grave problème qu'en modifiant le Règlement. Malheureusement, l'Orateur n'a pas le pouvoir de le faire. On nous a dit que le comité de la procédure et de l'organisation était pour un ou deux jours en mission spéciale, je crois. A mon avis, les éminents représentants des différents partis pourraient saisir l'occasion d'étudier à nouveau le problème soulevé aujourd'hui.

Il va sans dire qu'il y a une difficulté. Lorsque sept comités siègent le même après-midi et cinq le même soir, comme c'est le cas aujourd'hui, il est difficile d'exiger que les députés siègent à la Chambre en nombre suffisant pour étudier une question aussi importante que celle qui sera débattue plus tard. Que puis-je faire de plus que je n'ai déjà fait? Il m'est difficile de le concevoir, mais la question ayant été soulevée encore une fois, j'intercéderai de nouveau au nom des députés auprès des leaders à la Chambre, les très distingués représentants des divers partis, en espérant qu'on puisse se mettre d'accord pour faciliter les choses et peut-être résoudre le problème.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter un autre rappel au Règlement, que je demanderais à Votre Honneur de considérer par la même occasion. Le leader du gouvernement à la Chambre et les responsables de cet état de choses peuvent se permettre de faire siéger un certain nombre de comités pendant que la Chambre siège grâce à une pratique qui s'est infiltrée dans la procédure et que je considère comme illégale. Je demanderais à Votre Honneur de prendre la question en considération et de rendre une décision là-dessus.

On permet aux comités de la Chambre de siéger et d'entendre des témoins même si le Règlement ne leur permet pas de siéger sans quorum. Voilà une pratique illégale, mais qui explique comment le gouvernement peut faire siéger aujourd'hui 14 comités pendant que la Chambre est en séance.

M. Woolliams: Puis-je exprimer mon avis, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de céder la parole au secrétaire parlementaire, il serait peut-être utile de laisser parler le député de Calgary-Nord.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député de Saint-Jean-Est. J'étais contre les modi-

[M. l'Orateur.]

fications au Règlement, et la seule façon de résoudre le problème me semble être de former un comité législatif pour examiner les projets de loi. Nous essayons de faire étudier les projets de loi par tous les comités en même temps et nous ne sommes pas assez nombreux pour ce faire. Certains Parlements ont des comités législatifs, habituellement assez considérables, qui se réunissent, comme nous le faisons quand nous nous formons en comité plénier, pour étudier des bills article par article. Je lance l'idée au cas où nous ne reviendrions pas à l'ancien Règlement, qui me paraît bien supérieur au nouveau qui ne fonctionne pas du tout.

M. Jerome: Je voudrais répondre brièvement au rappel au Règlement. Premièrement, je comprends l'inquiétude du député de Saint-Jean-Est et des autres qui ont pris la parole à ce sujet. Pourtant, à la fin de la période des questions, au moment où l'on s'entend pour dire que le nombre de députés présents est le plus nombreux, seulement 50 p. 100 de tous les députés de l'opposition se trouvaient à la Chambre. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient du mal à trouver des gens pour les comités.

Des voix: Oh, oh!

M. Jerome: Quoi qu'il en soit...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai quelques difficultés à entendre les observations du secrétaire parlementaire. J'ai l'impression qu'après avoir écouté les demandes des députés de Saint-Jean-Est, de Timiskaming et de Lotbinière, personne n'a pris la parole à ma droite. Si, de fait, le député s'est levé, je m'en rapporte à lui et je lui demande de m'excuser de ne pas lui avoir donné la parole. Heureusement pour moi peut-être, le député de Saint-Jean-Est a fait un second rappel au Règlement ce qui, techniquement, peut lui fournir l'occasion de répondre. Peut-être devrait-il essayer de se limiter au second rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est.

M. Nystrom: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. Jerome: Je m'empresse d'ajouter cependant, monsieur l'Orateur, que les *Procès-Verbaux* dont a parlé le député de Saint-Jean-Est...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait se rasseoir lorsque je le rappelle à l'ordre.

M. Crouse: Apprend donc le Règlement, Jerome.

M. l'Orateur: Lorsqu'un député soulève la question de privilège, la présidence doit lui accorder la parole.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants le député a signalé qu'il n'y avait que la moitié des députés de l'opposition à la Chambre. Je dois faire remarquer que 17 de nos 23 députés sont ici. Sur les six absents, deux sont malades. Par conséquent, le député ne dit pas la vérité en faisant des déclarations outrageuses de ce genre.

M. l'Orateur: Ces propos montrent bien ce que j'ai toujours pensé, soit que les députés ne gagnent rien à